



SYNDICAT DES MEDECINS DE LA MARTINIQUE

AFFILIE A LA
CONFEDERATION DES SYNDICATS MEDICAUX FRANÇAIS

DOMUS MEDICA
80 rue de la République
97200 Fort de France
Tél : 0596 63 27 01 - Fax : 0596 60 58 00

Fort de France, le 16 octobre 2017

Objet : Cotisation syndicale pour l'année 2017.

Cher Confrère,

Nous t'informons que le montant de la cotisation syndicale pour l'ANNÉE 2017 est fixé comme suit :

- 250,00 euros pour les médecins libéraux installés depuis plus d'un an ;
- 150,00 euros pour les médecins hospitaliers
- 100,00 euros pour les assistants/Chefs de Cliniques Associés (CCA)
- 250 euros pour les médecins hospitaliers AVEC Exercice libéral
- 100,00 euros pour les internes, les remplaçants et les médecins libéraux installés depuis moins d'un an ;
- 85,00 euros pour les médecins retraités.

Le mode de règlement le plus pratique est un chèque libellé à l'ordre du Syndicat des Médecins de la Martinique et adressé au siège de la Domus Medica, 80, rue de la République – 97200 Fort-de-France.

Un reçu te sera adressé en retour.

Nous te prions de croire, Cher Confrère, en l'assurance de nos sentiments confraternels et dévoués.

Le Trésorier,
Docteur Jean-Louis LALA